



Réf : CA2016/20

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **26 février 2016** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **approuve les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, telles que jointes en annexe, pour un montant total de trois cents soixante-trois euros et quatre-vingt-trois centimes d'euros (363,83€).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.*

Nombre de membres présents	<b>11</b>
Nombre de membres représentés	<b>5</b>
Nombre d'absentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>16</b>
Nombre de votes pour	<b>16</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 22/03/2016